

Prix de l'énergie nucléaire, un marché de dupes

François Lévêque

L'auteur, professeur d'économie à Mines ParisTech, estime que le maintien du prix bas de l'électricité en France décourage les économies d'énergies et les investissements de production.

Dans son récent rapport, la Cour des comptes s'est livrée à la comparaison de plusieurs estimations de la valeur du parc nucléaire. La plus basse, environ 20 milliards d'euros, est celle qui est prise en compte aujourd'hui dans le tarif régulé du kWh nucléaire qu'EDF est forcée d'offrir à ses concurrents. Rappelons pourtant qu'à la privatisation partielle d'EDF en 2005, le parc était évalué à 45 milliards euros ; montant réévalué à 125 milliards en 2007. lorsque l'Etat a vendu 2,5 % de ses parts pour financer le plan université. Comment expliquer cette différence de valorisation ?

L'évaluation de 20 milliards est issue du rapport de Paul Champsaur remis l'an dernier au ministre en charge de l'Energie. Elle repose sur un calcul comptable qui prend uniquement en compte la valeur du parc non encore amortie. Cette méthode revient à regarder uniquement dans le rétroviseur. Elle s'oppose aux méthodes économiques d'évaluation des actifs qui aboutissent à des valorisations de plus du triple.

Ces dernières, tournées vers l'avenir, se basent

sur les prévisions des prix futurs de l'énergie et la valeur de remplacement des centrales électriques anciennes par des neuves. Choisir son camp entre l'approche comptable historique et l'approche économique orientée vers l'avenir est en apparence facile. L'intérêt du consommateur penche du côté comptable : la sous-évaluation

de la valeur des actifs d'EDF conduit à une quote-part du tarif pour la rémunération du capital qui est plus faible, donc à un tarif administré globalement plus bas. A l'inverse, la valorisation des actifs par leur valeur de remplacement est favorable à l'actionnaire.

Mécaniquement, plus une base d'actifs est appréciée, plus la rémunération est forte. Mais le consommateur est aussi indirectement propriétaire d'EDF à travers l'Etat qui en détient 85 % du capital. Ce qu'il gagne d'un côté, il le perd de l'autre en tant que contribuable puisqu'un moindre dividende entre dans les caisses publiques. On pourrait alors

penser que la controverse entre les approches comptable et économique relève d'une simple querelle d'école. Il n'en est rien car un prix maintenu artificiellement bas de l'électricité est à terme très coûteux pour la société dans son ensemble. Il est contraire à l'intérêt général de deux manières. En premier lieu, il décourage les efforts des particuliers à réduire

leur consommation d'électricité. Pourquoi éteindre les lumières en partant, débrancher les nombreux appareils de la maison en veille, ou baisser le chauffage d'un degré, si l'effet sur le porte-monnaie est peu sensible ? L'objectif du Grenelle de l'environnement était de réduire la consommation de chauffage, de 38 % à l'horizon 2020. La poursuite des tendances actuelles ne devrait conduire qu'à une baisse inférieure à 10 %. Or les économies d'énergie sont synonymes de moindre dépendance énergétique et de moindres émissions de carbone. Ces intérêts sont bien compris de la puissance publique, mais elle s'y prend comme un manche : pour compenser

le manque de rentabilité des mesures d'efficacité énergétique dû aux tarifs artificiellement bas du gaz et de l'électricité, elle doit en effet éléver d'autant les subventions et incitations fiscales (pour la rénovation des bâtiments, par exemple) !

En second lieu, la politique de maintien de prix bas décourage les investissements de production. Il y a toujours une bonne raison conjoncturelle pour un gouvernement à limiter les hausses des tarifs de vente d'énergie. Le blocage des prix du gaz pour les particuliers et les PME décidé par décret du ministre en charge de l'énergie en septembre 2011 en est une des très nombreuses illustrations. À court terme, de telles décisions pèsent sur la marge des entreprises de l'énergie et donc leur capacité de financement. À long terme, elles les dissuadent d'investir. Finalement, ce sont les consommateurs futurs qui paieront. Quand la raison finira par l'emporter, ils devront faire face à une augmentation vertigineuse de rattrapage des tarifs, ce qui les affectera d'autant plus qu'ils n'auront pas été suffisamment incités auparavant à réduire leur consommation et à investir dans des équipements moins énergivores.

* Éditeur d'energypolicyblog.com



DESSIN FABRÉN CLAIRFOND